

COMMUNIQUÉ

AGRÉMENT DE L'EXTERNALISATION DE LA FONCTION DU CONTROLE DE LA CONFORMITÉ ET DU CONTROLE INTERNE

Le Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 22 décembre 2021, d'agréer la société « 216 CAPITAL VENTURES » à externaliser la fonction du contrôle de la conformité et du contrôle interne auprès de la société « FinPartner » en la personne de madame Cyrine BACH BAOUAB.